



## Convocation au Tribunal par mon bailleur suite à des loyés impayé

Par **dydy974**, le **30/03/2015** à **14:11**

Bonjour,rnrnNe sachant pas trop vers qui me tourné, je fais appel à vous aujourd'hui en espérant que vous saurez me conseiller.rnrnVoici ma situation : il y a 2 ans de cela j'ai eu un très grave accident de la route qui m'a valu une hospitalisation longue durée 1 an et demi. J'ai été tétraplégique durant plusieurs mois et ma rééducation c'est faite sur plusieurs mois.Toutefois étant en CDD durant cette période je n'avais aucun revenu pour payer mon loyer pendant mon hospitalisation. Aujourd'hui je suis reconnu comme personne handicapée. Toutefois mon bailleur m'a attaqué au Tribunal pour loyer impayés. À l'heure actuelle je fais des démarches pour une demande d'aide juridictionnelle. rnMerci d'avance pour vos reponses

Par **aguesseau**, le **30/03/2015** à **14:34**

bjr,rnvotre état de santé et de handicap ne vous exonère pas de votre obligation de payer vos loyers et votre bailleur est fondé à en exiger le paiement par une procédure devant un tribunal.rnvous pouvez demander au juge un délai de grâce (maxi 2 ans)pour le paiement de votre dette locative.rnvous pouvez également envisager le dépôt d'un dossier de surendettement.rncdt